

## Questions - Le 22 novembre

1. Q : Quelle est la durée prévue du contrat, incluant toutes les périodes de prolongation éventuelles?  
R : La présente demande de renseignements (DDR) vise à déterminer, en collaboration avec l'industrie, la durée optimale du contrat. On s'attend à ce que tout contrat soit d'une durée allant de 8 à 15 ans (y compris les périodes d'option) afin de nous permettre d'optimiser les gains d'efficience. Le contrat actuel est d'une durée de 10 ans, y compris les périodes d'option.
2. Q : Quelle est la valeur prévue du contrat?  
R : Le contrat actuel est d'une valeur de 80 019 729,30 \$ sur une période de 8 ans.
3. Q : Est-ce qu'il est possible d'obtenir une copie de la demande de propositions (DP) précédente?  
R : Bien qu'il soit possible d'obtenir une copie de la DP précédente, cela doit faire l'objet de considérations minutieuses. En effet, la présente DDR vise une invitation à soumissionner dont la DP définitive comprendra une portée des services, une durée et des modalités bien différentes de celles de la DP précédente. Les soumissionnaires potentiels auront amplement le temps d'examiner la DP provisoire qui sera transmise dans la prochaine étape du processus d'invitation à soumissionner.
4. Q : Est-ce qu'il y aura une journée de l'industrie ainsi qu'une visite des lieux?  
R : Oui, il y aura une journée de l'industrie, mais celle-ci aura lieu après la diffusion de la DP provisoire. Le calendrier de ces activités est compris dans la section 9 de la DDR. En ce qui a trait à la visite des lieux, le gouvernement envisage toutes les options. Toutefois, la visite des lieux sera limitée aux soumissionnaires potentiels qui sont en mesure de se qualifier à l'étape initiale de la DP définitive.